



NATO
|
OTAN

УКРАЇНА

OTAN
Ukraine



Un Dialogue intensifié





Réunis à Kiev le 27 juin 2005, le président Viktor Iouchtchenko et le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer (à droite) s'entretiennent du lancement du Dialogue intensifié.

L'OTAN et l'Ukraine ont engagé un Dialogue intensifié sur les aspirations de celle-ci à entrer dans l'Alliance et sur les réformes à mener en ce sens. Lancé en avril 2005, ce Dialogue témoigne du nouvel élan qu'ont connu les relations entre l'OTAN et l'Ukraine à la suite des événements marquants de la « Révolution orange » de 2004.

Les relations se sont développées progressivement depuis 1997, lorsque la Charte de partenariat spécifique a été signée ; cette charte définissait les domaines de consultation et de coopération et créait la Commission OTAN-Ukraine, qui était chargée de faire avancer les travaux. Au fil des années, dialogue et coopération se sont instaurés dans toute une série de domaines.

Ces relations se caractérisent surtout par le soutien que l'OTAN et les différents Alliés apportent aux réformes que mène l'Ukraine, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Ces réformes sont indispensables au développement démocratique du pays et elles aideront l'Ukraine à mieux intégrer les structures euro-atlantiques. Le Plan d'action OTAN-Ukraine est à cet égard un outil utile ; adopté en novembre 2002, ce plan fixe les objectifs à long terme dans les principaux domaines et il offre un cadre à l'approfondissement et à l'élargissement de la coopération. Les plans annuels des cibles à atteindre assurent la mise en œuvre des objectifs du Plan d'action.

◀ *Photo en couverture : Soldat ukrainien au garde-à-vous pendant une cérémonie de changement de commandement du bataillon polono-ukrainien au Kosovo. (© KFOR)*

Toutes les photos sont © OTAN, sauf indication contraire.

1991

1991

- Début des relations entre l'OTAN et l'Ukraine lorsque l'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (ensuite rebaptisé Conseil de partenariat euro-atlantique) immédiatement après avoir obtenu son indépendance lors de l'éclatement de l'Union soviétique.



1994

1994

- L'Ukraine est le premier pays de la Communauté des États indépendants (CEI) à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP).



1996

1996

- Des soldats ukrainiens participent à la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN qui est déployée en Bosnie-Herzégovine.



1997

1998

1999

2000

2002

1998

- Création du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense.

2000

- Le parlement ukrainien ratifie la Convention sur le statut des forces du PPP.

2002

- En mai, le président Leonid Kouchma annonce que l'Ukraine veut, à terme, adhérer à l'OTAN. Lors d'une réunion de la Commission OTAN-Ukraine tenue à Reykjavik (Islande), les Ministres des affaires étrangères soulignent qu'ils souhaitent porter leur relation à un niveau qualitativement nouveau.
- Cela aboutit à la mise en place du Plan d'action OTAN-Ukraine, qui est adopté lors d'une réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la COU en novembre à Prague (République tchèque).

1997

- Ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN, qui est chargé de diffuser des informations sur les activités de l'OTAN et sur l'évolution de son mandat et de faire connaître les avantages de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine.
- En juillet, lors d'une réunion au sommet à Madrid, les pays de l'Alliance et l'Ukraine signent la Charte de partenariat spécifique, qui porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU).

1999

- Ouverture à Kiev du Bureau de liaison de l'OTAN, qui facilite la participation de l'Ukraine au programme PPP et qui soutient son travail de réforme, en assurant la liaison avec le Ministère de la défense et avec d'autres organismes ukrainiens.
- Le bataillon polono-ukrainien se déploie au Kosovo dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN.



- L'Ukraine ouvre une Mission diplomatique auprès de l'OTAN.



© KFOR

Évolution des relations OTAN-Ukraine

2004

2004

- Le parlement ukrainien ratifie un accord avec l'OTAN sur le soutien du pays hôte.
- L'Ukraine signe un accord avec l'OTAN sur le transport aérien stratégique.
- À l'automne, les Alliés suivent attentivement l'évolution de la situation politique à l'occasion des élections présidentielles en Ukraine et la « Révolution orange ». Ils soulignent l'importance que revêtent des élections libres et régulières et reportent une réunion de la COU au niveau ministériel qui était prévue pour décembre.



2005

2005



- En février, les Alliés invitent le nouveau président, Viktor Iouchtchenko, à une réunion au sommet au siège de l'OTAN. Ils se déclarent favorables à ses ambitieux projets de réforme et acceptent de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en s'alignant sur les priorités du nouveau gouvernement.
- En avril, à la réunion de la COU au niveau des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Vilnius (Lituanie), les Alliés et l'Ukraine lancent un Dialogue intensifié sur la volonté de l'Ukraine d'adhérer à l'OTAN et annoncent une série de mesures à court terme destinées à renforcer le soutien des principales réformes.



- L'OTAN et l'Ukraine conviennent, dans un échange de lettres, des procédures qui permettront à l'Ukraine de se préparer à soutenir l'opération maritime *Active Endeavour* de lutte contre le terrorisme en Méditerranée dirigée par l'OTAN.
- En septembre, une série de discussions au niveau des experts entre les services intéressés est amorcée dans le cadre du Dialogue intensifié.
- En octobre, le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Kiev pour parler du Dialogue intensifié avec les Ministres ukrainiens des affaires étrangères et de la défense.



2006

2006

- En mars, le Secrétaire général de l'OTAN se félicite de l'organisation d'élections législatives libres et régulières qui contribueront à consolider la démocratie en Ukraine.

- En décembre, lors d'une réunion de la COU au siège de l'OTAN, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance soulignent que la progression de l'Ukraine vers l'intégration euro-atlantique, y compris son éventuelle participation au programme de Plan d'action pour l'adhésion, dépendra principalement des résultats, concrets et mesurables, qu'elle aura obtenus dans la mise en œuvre de réformes et de politiques clés.

Le désir d'adhésion et les réformes clés

Le lancement du Dialogue intensifié marque clairement le soutien des membres de l'Alliance aux aspirations de l'Ukraine. Il ne garantit toutefois pas une invitation à adhérer à l'Alliance, en effet, une invitation doit être fondée sur les résultats que l'Ukraine aura obtenus dans la réalisation des objectifs clés de réforme. L'OTAN et chacun des Alliés sont certes résolus à fournir aide et conseils, mais c'est l'Ukraine qui est responsable de la progression.

Le Dialogue intensifié porte sur des questions directement liées à l'adhésion éventuelle de l'Ukraine à l'OTAN. La première étape concrète de ce processus a été franchie en juin 2004, pendant la visite du Secrétaire général à Kiev, au cours de laquelle le gouvernement ukrainien a officiellement présenté un premier document de travail. Ce document abordait les aspects essentiels relevés dans l'Étude de 1995 sur l'élargissement de l'OTAN (*voir encadré*) et notamment les politiques intérieure et étrangère, la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, ainsi que les questions juridiques et de sécurité.

Ce document a servi de base à l'organisation de discussions structurées d'experts, lancées en septembre 2005. Ces échanges donnent aux responsables ukrainiens l'occasion d'en savoir davantage sur ce que l'on attendra de leur pays en tant que membre potentiel de l'Alliance et ils permettent aux responsables de l'OTAN d'examiner de façon plus approfondie la politique et les capacités de réforme de l'Ukraine. On peut ainsi déterminer les domaines dans lesquels l'Ukraine doit concentrer son travail de réforme et les secteurs sur lesquels l'OTAN et l'Ukraine peuvent davantage cibler leur coopération pour accélérer les progrès.

Le Dialogue intensifié ne garantit pas une invitation à adhérer à l'Alliance

Parallèlement au Dialogue intensifié, une série de mesures à court terme vise à concentrer les activités de coopération pratique sur les réformes les plus urgentes. Ces mesures portent sur cinq domaines prioritaires : renforcer les institutions démocratiques, améliorer le dialogue politique, intensifier la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, améliorer le processus d'information du public et gérer les conséquences économiques et sociales des réformes. Ces mesures sont les conditions préalables à la transformation démocratique réclamée par le peuple ukrainien en décembre 2004 ; elles portent aussi sur des domaines dans lesquels l'OTAN peut offrir des compétences spécifiques et, dans certains cas, une aide matérielle.



Qu'attend-on d'un pays candidat ?

Selon l'Étude sur l'élargissement de l'OTAN, qui a été effectuée en 1995 dans la perspective de la première vague d'élargissement après la Guerre froide, les pays qui souhaitent adhérer à l'Alliance doivent répondre à certaines conditions fondamentales et notamment :

- leur système politique doit être une démocratie effective, reposant sur une économie de marché ;
- le traitement des communautés minoritaires doit être conforme aux directives de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ;
- un engagement en faveur du règlement pacifique des différends avec leurs voisins ;
- la capacité et la volonté d'apporter une contribution militaire à l'Alliance et de parvenir à l'interopérabilité avec les forces des autres pays membres ; et
- un attachement aux relations démocratiques entre civils et militaires et aux structures institutionnelles.



Une cérémonie de lever des couleurs a eu lieu au siège de l'OTAN, le 2 avril 2004, à l'occasion de l'entrée des sept nouveaux membres dans l'Alliance.

Plan d'action OTAN-Ukraine

Le Dialogue intensifié et les mesures à court terme ont pour but de compléter et de renforcer la coopération existante dans le cadre du Plan d'action OTAN-Ukraine 2002. Fondé sur la Charte de partenariat spécifique, qui demeure la base formelle des relations OTAN-Ukraine, le Plan d'action définit un ensemble d'objectifs stratégiques à long terme censés rapprocher l'Ukraine de ses objectifs d'intégration euro-atlantique et offre un cadre pour la coopération actuelle et future entre l'OTAN et l'Ukraine. Il énonce des principes et objectifs agréés conjointement portant sur les questions politiques et économiques, les questions relatives à l'information, à la sécurité et à la défense, les questions militaires, la protection et la sécurité des informations, et les questions juridiques.

Pour aider à concrétiser les objectifs du Plan d'action, des « plans annuels des cibles à atteindre » sont approuvés, dans le cadre desquels l'Ukraine fixe ses propres objectifs, s'agissant des activités qu'elle souhaite organiser tant individuellement qu'en coopération avec l'OTAN. Les responsables se réunissent deux fois par an pour évaluer les progrès accomplis et l'OTAN prépare un rapport annuel sur la mise en œuvre. Ce processus, qui consiste à établir des critères de référence et à évaluer l'état d'avancement chaque année, restera l'élément clé de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine dans le cadre du Dialogue intensifié.





C'est la première fois que des ambassadeurs des pays de l'OTAN s'entrelient avec le Conseil national ukrainien de sécurité et de défense lors d'une réunion présidée par Viktor Iouchtchenko, qui s'est tenue à Kiev en octobre 2005. Au cours de leur voyage en Ukraine, ils ont également participé à une réunion spéciale de la Commission OTAN-Ukraine avec les ministres ukrainiens des affaires étrangères et de la défense.

Domaines de coopération

Les consultations et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine portent sur un large éventail de domaines et notamment les opérations de soutien de la paix et la sécurité, la réforme de la défense, la coopération entre militaires, les armements, les plans civils d'urgence, et les sciences et l'environnement. La Commission OTAN-Ukraine (COU) dirige les activités menées en coopération et sert de cadre de consultation aux Alliés et à l'Ukraine sur les questions de sécurité d'intérêt commun.

La COU se réunit régulièrement au niveau des ambassadeurs et des représentants militaires et périodiquement au niveau des Ministres des affaires étrangères et de la défense et des chefs

d'état-major ainsi qu'au sommet. Elle adopte les « plans annuels des cibles à atteindre » qui sont élaborés avec l'Ukraine pour mettre en œuvre les objectifs du Plan d'action OTAN-Ukraine 2002 et elle en suit l'avancement. Des groupes de travail conjoints ont été créés sous l'égide de la COU pour faire avancer les travaux dans des domaines précis, notamment la réforme de la défense, les armements, la sécurité économique, et la coopération scientifique et environnementale. La COU suit aussi de près les activités menées dans le cadre de la participation de l'Ukraine au Partenariat pour la Paix, par le biais de son programme de partenariat individuel, ainsi que les activités entre militaires, qui sont prévues dans le plan d'action annuel établi par le Comité militaire avec l'Ukraine.





© Service de presse, Ministère de la Défense ukrainien

Défilé de soldats ukrainiens à l'occasion du changement de commandement du bataillon polono-ukrainien au Kosovo – le 10 août 2005.

Coopération en matière de soutien de la paix et de sécurité

L'Ukraine a largement et activement contribué à la sécurité euro-atlantique en déployant des troupes qui collaborent avec les soldats de la paix des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Au fil des ans, l'Ukraine a fourni aux opérations de maintien de la paix de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine un bataillon d'infanterie, un bataillon d'infanterie mécanisée et un escadron d'hélicoptères. Les forces déployées pour l'opération dirigée par l'OTAN au Kosovo comprennent un escadron d'hélicoptères ainsi que près de 300 soldats de la paix, qui continuent de servir dans le secteur dirigé par les États-Unis dans le cadre du bataillon polono-ukrainien.

L'Ukraine a largement contribué à la sécurité euro-atlantique

L'Ukraine contribue en outre à la stabilité internationale et à la lutte contre le terrorisme en autorisant le survol de son territoire aux forces déployées en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN, ou des forces de la coalition participant à l'Opération *Enduring Freedom* dirigée par les États-Unis. Quelque 1 600 soldats ukrainiens sont également déployés en Iraq, dans le cadre d'une force multinationale dirigée par la Pologne dans l'un des secteurs de la force internationale de stabilisation qui comprend des soldats de la paix appartenant à plusieurs pays de l'OTAN et pays partenaires. En outre, l'Ukraine fournit, depuis mars 2005, des officiers à la Mission OTAN de formation en Iraq. Par ailleurs, les Alliés ont salué l'offre faite par l'Ukraine d'apporter un soutien à l'opération maritime *Active Endeavour* menée par l'OTAN en Méditerranée qui vise à contribuer à décourager et déjouer tout acte de terrorisme et à s'en protéger.



Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité

La coopération dans les secteurs de la réforme de la défense et de la sécurité est plus importante avec l'Ukraine qu'avec tout autre pays partenaire de l'OTAN. Cette coopération a joué un rôle primordial dans la transformation du dispositif de sécurité de l'Ukraine et demeure un élément essentiel du processus de démocratisation. L'Ukraine a demandé le soutien de l'OTAN pour l'aider à modifier les dispositifs hérités de la Guerre froide : transformer une énorme armée d'appelés en forces armées plus compactes, professionnelles et mobiles, capables de répondre aux impératifs de sécurité et de contribuer activement à la stabilité et à la sécurité de l'Europe. L'autre grand objectif de la coopération OTAN-Ukraine dans ce domaine est le renforcement du contrôle démocratique et civil des forces armées et des institutions de sécurité ukrainiennes.

La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est un élément essentiel du processus de démocratisation de l'Ukraine

Le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR), créé en 1998, organise la coopération dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Ce groupe sert de cadre aux échanges entre experts des États membres de l'OTAN et de l'Ukraine sur les questions relatives à la mise en place des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Le JWGDR permet à l'Ukraine de bénéficier des compétences des pays de l'Alliance qui, par le biais du groupe, peuvent fournir à l'Ukraine un soutien concret et en assurer la coordination. Depuis 2002,

il organise des consultations informelles de haut niveau sur la réforme de la défense et la politique de défense auxquelles participent les Ministres de la défense de l'Ukraine et des pays de l'OTAN, ainsi que des experts de la défense et de la sécurité. Il organise aussi régulièrement des tables rondes avec le parlement ukrainien sur des sujets liés à la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. À l'origine, le JWGDR privilégiait les échanges d'informations entre experts sur des thèmes tels que le contrôle démocratique des forces armées, la professionnalisation, les concepts de réservistes et l'établissement des budgets de défense. Avec le temps, son domaine d'activité s'est élargi et englobe l'ensemble des réformes du secteur de la sécurité en Ukraine.

L'une des principales activités de coopération menées dans le cadre du JWGDR a été l'établissement d'une feuille de route pour la réforme de la défense. En 2003, les services de l'OTAN et différents pays de l'Alliance ont conseillé l'Ukraine et l'ont aidée à effectuer un examen de la défense - il s'agissait d'un processus complexe visant à recenser les besoins de défense du pays, à étudier ces besoins en regard des ressources disponibles et à préparer des propositions de forces et de capacités permettant de faire un usage optimal de l'argent du contribuable. Ceci a aidé l'Ukraine à définir l'orientation de ses réformes dans le domaine de la défense jusqu'en 2015. Aujourd'hui, l'OTAN et les pays de l'Alliance contribuent à mettre en œuvre l'examen de la défense et ils aident aussi l'Ukraine à préparer un examen complet du secteur de la sécurité nationale, qui devrait dépasser le Ministère de la défense et les forces armées et porter sur toutes les structures et toutes les politiques en rapport avec la sécurité de l'État. L'OTAN soutient également la démilitarisation du secteur de la sécurité en Ukraine, notamment en coopérant avec les troupes du Ministère de l'intérieur et avec le Ministère des situations d'urgence.



La participation de l'Ukraine au Partenariat pour la paix (PPP) renforce également sa volonté de réformer ses secteurs de la défense et de la sécurité. En effet, le processus de planification et d'examen du PPP offre un cadre dans lequel s'élaborent conjointement des objectifs pour la constitution de structures de forces et de capacités qui aident l'Ukraine à disposer de forces qui seront mieux à même de travailler avec celles de l'OTAN.

Le renforcement du contrôle civil des structures de sécurité et de défense, notamment dans le secteur du renseignement, et l'amélioration des capacités de ces structures, contribueront largement à faire de l'Ukraine un pays démocratique et l'aideront dans sa démarche vers l'intégration euro-atlantique. Dans le cadre d'une coopération plus vaste dans ce domaine, une initiative visant à favoriser un nouveau programme de formation professionnelle, destiné aux civils qui travaillent dans les institutions de défense et de sécurité, a été lancée lors des consultations OTAN-Ukraine de haut niveau sur la défense qui ont eu lieu à Vilnius (Lituanie) en octobre 2005. Cette initiative, menée sous l'égide du JWGDR avec le soutien de quinze pays de l'Alliance, est importante, car elle vise non seulement à renforcer le rôle des civils, mais aussi à former le personnel nécessaire pour permettre au gouvernement de réformer ces institutions.

Un certain nombre d'initiatives sont également en cours concernant la reconversion et la réinsertion des militaires délogés des cadres en raison de la réduction progressive des effectifs des forces armées ukrainiennes et de l'instauration d'une armée de métier d'ici à 2011. Après avoir supprimé 40 000 postes en 2004 et encore autant en 2005, le Ministère ukrainien de la défense envisage actuellement de supprimer progressivement plus de 120 000 postes d'ici à 2011. Environ 25% des personnes concernées devront être recyclées. La coopération OTAN-



Cérémonie d'inauguration du Centre de réinsertion et de reconversion soutenu par l'OTAN, qui a eu lieu à Khmelnytsky le 15 février. Grâce au soutien actif de l'OTAN, ce centre est le premier à fournir ce type d'aide aux militaires ukrainiens délogés des cadres.

Ukraine dans ce domaine s'articule autour de trois grands axes. Premièrement, un programme de reconversion financé par l'OTAN propose chaque année des cours de langue et des stages de formation professionnelle pour environ 200 militaires délogés des cadres. Deuxièmement, à la demande du Ministre ukrainien de la défense, des experts aident l'Ukraine à élaborer un programme complet de réinsertion. Enfin, un fonds d'affectation spéciale du PPP (mécanisme qui permet aux pays de l'OTAN et aux pays partenaires de mettre en commun des contributions volontaires pour financer tel ou tel projet) soutient un projet de reconversion et de réinsertion de 600 militaires délogés des cadres au centre de Khmelnytsky, dans l'ouest de l'Ukraine.



Le dispositif de fonds d'affectation spéciale du PPP est également utilisé pour acheminer l'aide indispensable aux projets de démilitarisation et aider l'Ukraine à s'attaquer aux problèmes que posent ses énormes stocks de munitions excédentaires et obsolètes (*voir encadré*). Les réformes prévues dans les forces armées ne feront qu'aggraver le problème dans les années à venir. La priorité est de trouver des moyens sûrs pour détruire ces stocks, car la plupart de ces matériels sont entreposés en plein air, ce qui constitue une menace de sécurité majeure pour les populations locales et les infrastructures sur place et aussi un risque potentiel pour les régions avoisinantes, si ce matériel devait tomber entre les mains d'individus mal intentionnés.

Des dialogues et des échanges de données d'expérience avec des experts ont également lieu avec l'Ukraine sur les aspects économiques de la défense. Les sujets abordés concernent les aspects sécuritaires du développement économique et les questions économiques liées à l'intégration euro-atlantique, ainsi que des thèmes concernant spécifiquement l'économie de la défense tels que les budgets de défense, la gestion des ressources de défense et la restructuration dans le secteur de la défense. Des stages, qui portent sur l'ensemble du processus budgétaire depuis la planification financière jusqu'au contrôle financier, sont aussi organisés à l'intention du personnel ukrainien.



L'OTAN aide l'Ukraine à s'attaquer au problème des stocks de munitions excédentaires et obsolètes qui constituent une menace pour la sécurité des populations locales et présentent un risque potentiel pour les régions avoisinantes.

Projets de démilitarisation

Le soutien apporté à l'Ukraine pour détruire les stocks de mines terrestres, de munitions et d'armes de petit calibre a été acheminé via deux projets de fonds d'affectation spéciale du Partenariat pour la Paix.

Le premier projet concerne la destruction en toute sécurité de 400 000 mines terrestres au complexe chimique de Donetsk (Est de l'Ukraine) sur une période de quinze mois en 2002-2003. C'est la première étape de la destruction de près de sept millions de mines antipersonnel qui sont stockées en Ukraine. Les mines sont démontées, les explosifs extraits et recyclés en explosifs commerciaux, le métal est mis au rebut et le plastique des boîtiers de mines est utilisé pour fabriquer des jouets.

Un second projet, lancé en 2005, prévoit la destruction de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, de 1,5 million d'armes de petit calibre et d'autres armes. Ce projet, dont le coût total est estimé à 25 millions d'euros, se déroulera sur une douzaine d'années. Il s'agit du plus grand projet de démilitarisation jamais entrepris.





Des soldats ukrainiens participent à un exercice de l'OTAN, Northern Light 2003, qui s'est déroulé en mer d'Irlande, sur la côte ouest de l'Écosse et en Bretagne, en septembre 2003.

Les représentants militaires de l'OTAN ont pris la direction de l'élaboration d'un cadre juridique permettant à l'Alliance et à l'Ukraine de renforcer leur coopération opérationnelle. Ce cadre comprend notamment la Convention sur le statut des forces du PPP, qui est entrée en vigueur en mai 2000 et qui facilite la participation aux exercices militaires du PPP en dispensant les participants des formalités de passeport et de visa ainsi que des contrôles à l'immigration à l'entrée ou à la sortie du territoire du pays organisateur. L'accord sur le soutien fourni par le pays hôte, ratifié en mars 2004, est un autre document clé, qui traite les questions liées à l'aide civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées ou en transit sur le territoire ukrainien en temps de paix, en période de crise ou en temps de guerre. Enfin, un accord sur le transport aérien stratégique, signé en juin 2004, permettra, lorsqu'il aura été ratifié par le parlement ukrainien, d'apporter une importante contribution à la capacité de l'OTAN de transporter du fret hors gabarit.

Coopération entre militaires

La coopération entre militaires vise essentiellement à aider l'Ukraine à réaliser ses objectifs de réforme de la défense, ce qui vient en complément des travaux menés dans le cadre du JWGDR avec l'aide d'experts militaires. L'interopérabilité est un autre objectif important mis à l'épreuve dans un large éventail d'activités et d'exercices militaires liés au PPP, qui se déroulent parfois en Ukraine et permettent aux personnels militaires de s'entraîner aux opérations de soutien de la paix et d'acquérir une expérience pratique de la collaboration avec les forces des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires. Des officiers supérieurs ukrainiens participent aussi régulièrement aux stages organisés au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne). Les contacts noués avec ces établissements ont joué un rôle déterminant dans la création d'un nouveau corps enseignant multinational au Collège de défense de l'Ukraine.



Des Antonov loués à la Russie et à l'Ukraine contribuent à pallier les insuffisances des capacités de transport aérien stratégique de l'Alliance et sont par exemple utilisés régulièrement pour soutenir la mission de l'OTAN en Afghanistan.



Coopération en matière d'armement

La coopération technique entre l'Ukraine et l'OTAN dans le domaine des armements est axée sur le renforcement de l'interopérabilité des systèmes de défense afin que l'Ukraine puisse contribuer plus facilement aux opérations conjointes de soutien de la paix. La coopération dans ce domaine a débuté lorsque l'Ukraine a adhéré au Partenariat pour la paix et a commencé à participer aux travaux d'un nombre de plus en plus important de groupes chargés des armements qui se réunissent sous les auspices de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (organisme OTAN de haut niveau chargé de déterminer les possibilités de coopération entre les pays s'agissant des processus d'acquisition de matériels de défense, qui met l'accent en particulier sur les normes techniques).

Questions scientifiques et environnementales

La participation de l'Ukraine aux programmes scientifiques a débuté en 1991 après la signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine des sciences et de l'environnement. Au fil des années, l'Ukraine a été, après la Russie, le pays qui a bénéficié du plus grand nombre de subventions de l'OTAN dans le domaine de la coopération scientifique. Outre l'application des sciences à la défense contre le terrorisme et les nouvelles menaces, les domaines prioritaires que l'Ukraine a définis pour la coopération sont les technologies de l'information, la biologie cellulaire et biotechnologie, les matières nouvelles, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la coopération axée sur les problèmes d'environnement liés au secteur de la défense. L'OTAN a également parrainé plusieurs projets visant à fournir une infrastructure de base pour l'établissement de réseaux informatiques entre

les communautés de chercheurs ukrainiens et pour faciliter leur accès à l'Internet. Auparavant, la coopération portait surtout sur les sciences physiques, mais aujourd'hui, les projets à l'étude concernent aussi les questions de sécurité envisagées du point de vue des sciences sociales.



L'Ukraine est, après la Russie, le pays qui a bénéficié du plus grand nombre de subventions de l'OTAN dans le domaine de la coopération scientifique.



Préparation aux catastrophes

Depuis la signature en 1997 d'un mémorandum d'entente, l'OTAN et l'Ukraine ont fait progresser leur coopération pratique dans les domaines des plans civils d'urgence et de la préparation aux catastrophes. Les régions de l'ouest de l'Ukraine sont souvent touchées par de graves inondations et les pays de l'OTAN et d'autres Partenaires ont fourni une aide après les inondations catastrophiques de 1995, 1998 et 2001. La coopération dans ce domaine a surtout été axée sur l'aide accordée à l'Ukraine pour lui permettre de mieux se préparer à de telles catastrophes et de mieux en gérer les conséquences. Des exercices PPP ont également contribué à l'établissement de plans et de capacités efficaces de réaction pour faire face à d'autres situations d'urgence naturelles, notamment les avalanches, les tremblements de terre, ou les accidents causés par l'homme, ou encore les attentats terroristes faisant intervenir des déversements de produits toxiques ou des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires - l'Ukraine a récemment organisé un exercice de ce type (voir encadré).

Exercice de réaction aux situations d'urgence

En octobre 2005, l'Ukraine a organisé un grand exercice appelé *Joint Assistance 2005*, qui simulait un attentat terroriste dans une usine chimique. Selon le scénario de l'exercice, d'importantes quantités de chlore avaient été répandues et le personnel de l'usine, les populations avoisinantes et les premiers intervenants avaient été exposés aux substances chimiques. Les autorités ukrainiennes ont fait appel à la communauté internationale et elles ont demandé à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de faire une enquête.

L'exercice a permis aux experts ukrainiens et aux équipes de gestion des conséquences de onze pays de l'OTAN et pays partenaires de prendre des mesures de reconnaissance et de décontamination chimique, d'organiser l'évacuation temporaire de la population locale, et de secourir et soigner les victimes. Plus de 1 000 personnes ont participé à l'exercice, qui a eu lieu au centre d'entraînement du Partenariat pour la paix de Yavoriv près de Lvov, dans l'ouest de l'Ukraine. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe a préparé l'exercice en collaboration avec l'Ukraine et l'OIAC. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies a aussi apporté sa participation.



La coopération OTAN-Ukraine dans le domaine de la préparation aux catastrophes consiste principalement à aider l'Ukraine à mieux se prémunir contre les graves inondations.



Les personnes intoxiquées par des substances chimiques sont secourues et soignées au cours de l'exercice Joint Assistance, qui a été organisé par l'Ukraine en octobre 2005.



Perspectives d'avenir

L'objectif visé par la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine est de faire de celle-ci un pays plus démocratique, plus prospère, doté d'un secteur de la sécurité moderne et responsable, et parfaitement capable d'intégrer l'Alliance nord-atlantique. L'Ukraine doit concentrer ses efforts sur l'avancement de ce processus pour assurer la concrétisation de ses engagements en matière de réformes dans les domaines clés que sont le renforcement de la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et l'économie de marché, la lutte contre la corruption et la transformation des secteurs de la défense et de la sécurité. L'OTAN et ses pays membres donnent des conseils et apportent un soutien pratique à l'Ukraine pour l'aider à réaliser son ambitieux programme de réformes, toutefois, c'est à l'Ukraine qu'il appartient de le mettre en œuvre.

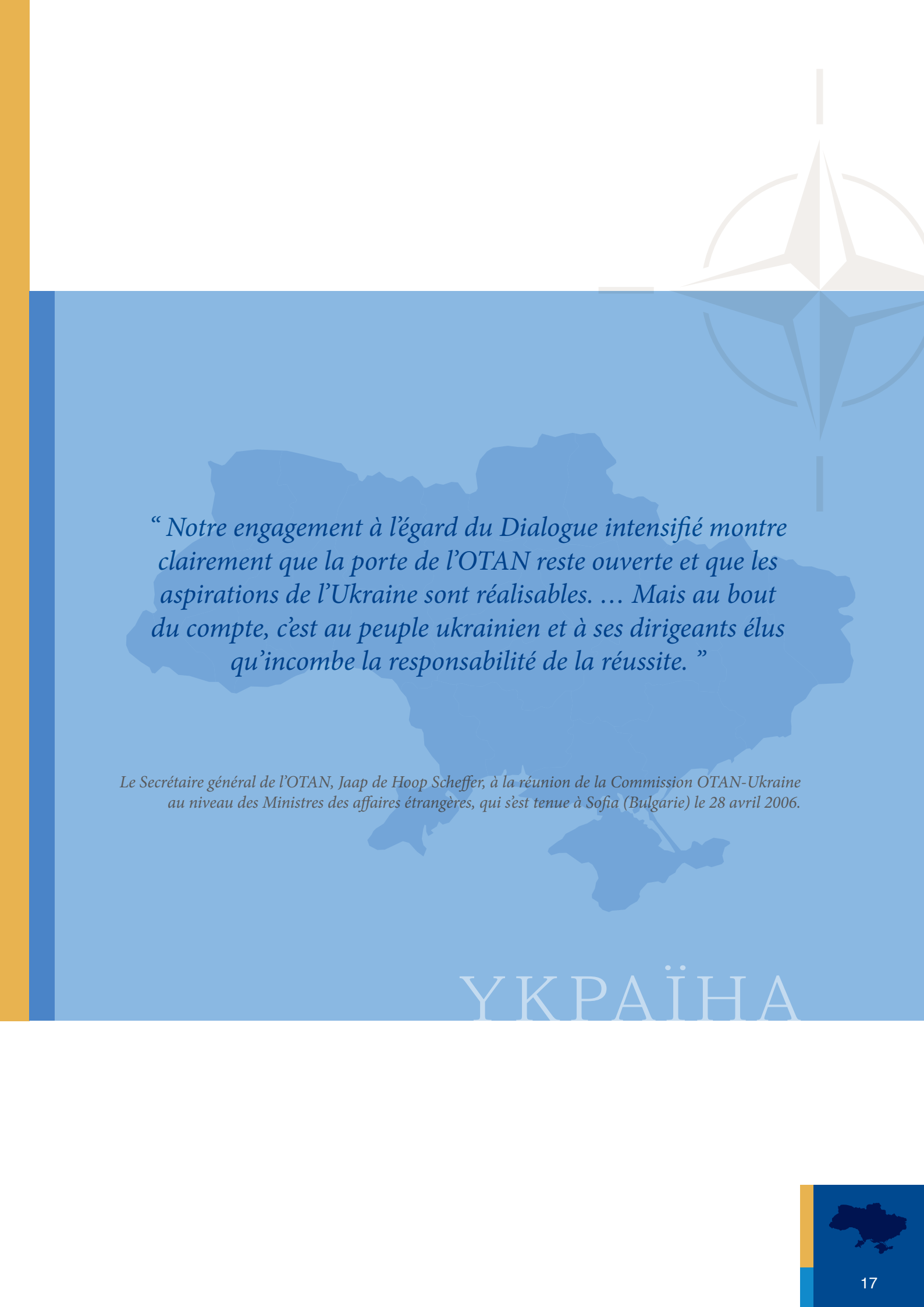
Il y a encore beaucoup à faire pour sensibiliser les Ukrainiens aux avantages réciproques liés au dialogue et à la coopération

Il importe que les autorités ukrainiennes sachent convaincre le peuple ukrainien que leur ambitieux programme de réformes et leurs objectifs d'intégration sont dans l'intérêt de l'Ukraine. De nombreux Ukrainiens se méfient encore de l'OTAN et associent toujours l'Alliance aux stéréotypes du temps de la Guerre froide. Il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser le public ukrainien aux avantages réciproques que procurent déjà dans de nombreux domaines le dialogue et la coopération pratique en cours entre l'OTAN et l'Ukraine.

Dans le cadre des mesures à court terme agréées à Vilnius, les Alliés ont offert de coopérer avec les autorités ukrainiennes pour mieux faire connaître l'OTAN d'aujourd'hui et mieux expliquer les relations qui existent entre l'OTAN et l'Ukraine. Cela permettra aux gens de se rendre compte que l'OTAN s'est transformée depuis la fin de la Guerre froide. Cette transformation s'est traduite par les nouveaux partenariats que l'Alliance a établis dans la région euro-atlantique, notamment les partenariats stratégiques avec l'Ukraine et la Russie, afin de faire face aux nouveaux défis en matière de sécurité. Le renforcement des relations entre l'OTAN et la Russie ces dernières années montre également que les objectifs d'adhésion de l'Ukraine ne vont pas à l'encontre de son souhait de maintenir des relations solides avec la Russie.

Un travail considérable a été fait depuis le lancement du Dialogue intensifié sur les aspirations d'adhésion de l'Ukraine. Les Alliés ont beaucoup appris sur les priorités de l'Ukraine et celle-ci a beaucoup appris sur ce que l'on attendrait d'elle si un jour elle était invitée à adhérer à l'Alliance. À mesure que le processus de Dialogue intensifié progressera, l'expérience de la coopération, que l'OTAN et l'Ukraine ont partagée ces dix dernières années, offrira une base solide à un nouveau resserrement des relations OTAN-Ukraine au cours des années à venir.





“ Notre engagement à l’égard du Dialogue intensifié montre clairement que la porte de l’OTAN reste ouverte et que les aspirations de l’Ukraine sont réalisables. ... Mais au bout du compte, c’est au peuple ukrainien et à ses dirigeants élus qu’incombe la responsabilité de la réussite. ”

Le Secrétaire général de l’OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, à la réunion de la Commission OTAN-Ukraine au niveau des Ministres des affaires étrangères, qui s’est tenue à Sofia (Bulgarie) le 28 avril 2006.

УКРАЇНА



Informations complémentaires

On peut obtenir des informations complémentaires sur les relations OTAN-Ukraine sur le site web : www.nato.int/issues/nato-ukraine

Le Centre d'information et de documentation de l'OTAN

(NIDC) contribue à mieux faire connaître l'OTAN en coparrainant des conférences, des séminaires et des tables rondes et aussi en organisant des visites au siège de l'OTAN, ainsi que des visites de représentants du siège ; il assure en outre la liaison avec les journalistes et diffuse les publications de l'Alliance. Par ailleurs, le NIDC soutient les activités d'organisations non gouvernementales, notamment dans les domaines se rapportant à l'information et à la sécurité, ainsi que la coopération scientifique entre l'OTAN et l'Ukraine.

Adresse : 36/1 rue Melnykova, 04119 Kiev, Ukraine

Tél. : +380 44 482 0616/17

Fax : +380 44 482 0622

Courriel : nidc@ukrpack.net

Le **Bureau de liaison de l'OTAN** (NLO) soutient les activités de l'Ukraine en matière de réforme du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi que la coopération militaire.

Adresse : 13Z Kurska, 03049 Kiev, Ukraine

Tél. : +380 44 461 9405

Fax : +380 44 461 9400

Courriel : admin@nloukraine.org

Mission de l'Ukraine auprès de l'OTAN

Adresse : Bâtiment VA, siège de l'OTAN
Boulevard Léopold III, 1110 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0) 2 707 27 24

Fax : +32 (0) 2 707 27 28

Courriel : mun@ukraine-nato.be

Site web : www.ukraine.be